

Dans le contexte actuel de crise économique, financière et bientôt alimentaire, les pays africains risquent de voir encore leurs économies et populations durement touchées par les effets de ces chocs exogènes. Les pays européens se sont engagés en septembre 2000 à aider les pays en développement à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), dont les besoins sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité. L'accord préférentiel de Cotonou conclu en juin 2000 s'inscrit dans cette logique de réponse à l'objectif d'éradication de pauvreté.

Le régime préférentiel de Cotonou entre l'Union européenne et les 77 pays ACP, qui a succédé aux conventions de Yaoundé et Lomé, a constitué un modèle de partenariat exemplaire dans le monde. Son ambition était de réduire, et à terme, d'éradiquer la pauvreté tout en intégrant progressivement les pays ACP dans l'économie mondiale. Le volet commercial permettait aux pays ACP de bénéficier de préférences commerciales unilatérales à l'égard de leurs échanges avec l'UE. En parallèle, le pilier de coopération au développement finance, à travers le « Fonds européen de développement-FED- », le développement des pays africains dans le cadre d'un dialogue consensuel. À cet égard, nous nous félicitons de noter que les crédits FED n'ont cessé de croître dans un esprit d'adaptation à l'évolution des relations entre les deux régions, dont une part substantielle est destinée au développement du secteur privé africain. La participation du secteur privé africain dans le processus de programmation, d'exécution et d'évaluation des stratégies pays et régionaux doit être renforcé au titre du FED.

Pourtant, le bilan de ce régime commercial préférentiel n'a pas été à la hauteur des objectifs escomptés : la part des importations de l'UE en provenance des pays ACP n'a cessé de décroître depuis 1975, passant d'environ 8% à moins de 3% en 2008. Le poids des pays ACP dans le commerce mondial a également connu un fort recul, parallèlement à la montée en puissance des pays concurrents : Amérique latine (soja, sucre, café, bananes...), Asie (huiles), les pays méditerranéens (fruits et légumes...). À ce bilan mitigé s'ajoutent des résultats en demi-teinte en matière de développement : la plupart des pays qui ont connu une forte croissance du PIB ces 30 dernières années grâce au dynamisme de leurs exportations ne font pas partie du groupe des pays ACP.

Ainsi, face à une érosion lente mais continue des préférences due à la libéralisation généralisée du commerce mondial, le régime de préférences non réciproques devait expirer fin 2007. À sa place, les accords de partenariat économique (APE), compatibles avec les règles de l'OMC, auraient dû prendre le relais à partir du 1er janvier 2008. Néanmoins, plus de 2 ans après cette date butoir, les négociations en cours depuis 2002 n'ont toujours pas abouti à la seule exception de l'accord de partenariat régional signé avec la zone Caraïbes (Cariforum). En ce qui concerne l'Afrique sub-saharienne, seuls trois pays d'Afrique de l'ouest et centrale (Cameroun, Ghana et Côte d'Ivoire) ont signé ou paraphé un APE intérimaire avec l'UE, auxquels s'ajoutent les pays d'Afrique de l'est et de la configuration ESA. Il faut noter que ces pays sont majoritairement non PMA et ont donc souhaité préserver l'accès privilégié au marché européen, dont ils bénéficiaient jusqu'à présent.

Dans ce contexte global, nous, chefs d'entreprises d'Afrique francophone et membres élus de nos institutions consulaires, avons pensé important de saisir l'occasion de notre présence à Bruxelles, pour apporter notre soutien à la conclusion des APE entre l'UE et les pays africains. En tant que membres du

secteur privé issus de 24 pays africains francophones, nous souhaitons porter un message politique devant les instances communautaires qui rappelle la position de nos membres sur les APE, telle qu'ils les ressentent aujourd'hui et les voient demain. Nous considérons qu'il est de l'intérêt partagé, tant pour l'UE que pour les pays africains, de maintenir et renforcer les relations commerciales avantageuses existantes. Nous sommes aussi convaincus que les avantages des APE pourraient se traduire par une meilleure intégration régionale, qui doit être renforcée à travers un partenariat au service du développement des pays africains.

La volonté de conclure les APE ne doit pas toutefois masquer la nécessité d'aller vers plus de cohérence et de complémentarité entre les politiques européennes en matière de commerce, de pêche et d'agriculture. Dans le cas contraire, cela risquerait de mettre en danger les objectifs communs à nos deux continents, de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Les industries naissantes africaines se situent aujourd'hui à la confluence environnementale, sociale et économique de notre temps. Nous partageons l'idée selon laquelle les APE pourraient constituer l'instrument d'un partenariat équilibré et rénové au profit des populations africaines. À cette fin, ces accords doivent être repensés comme un moyen permettant de garantir un niveau de vie et de revenus décents à tous.

Si les objectifs de développement des conventions de Lomé successives n'ont jamais été complètement atteints, les APE représentent une opportunité pour nous tous de réévaluer le bilan passé et d'identifier des pistes d'amélioration pour éviter les échecs à l'avenir. Le défi pour nous tous est de dépasser les questions d'accès au marché tout en s'employant à créer un environnement des affaires qui soit à la fois propice aux investissements, au développement durable et à l'allègement de la pauvreté. En d'autres termes, il s'agit de ne pas considérer les échanges comme une fin en soi, mais comme un moyen de concrétiser un plus vaste agenda de développement.

Les pays africains vivent aujourd'hui une situation extrêmement délicate, dans le contexte actuel de crise généralisée. La crise financière a entraîné la diminution des flux financiers vers les pays du sud, notamment africains et la baisse de recettes fiscales liée à la chute des importations. À cette conjoncture morose s'ajoute l'incertitude qui plane sur les négociations du cycle de Doha au sein de l'OMC. Ce doute incite les pays ACP et les régions africaines à opter pour la conclusion d'accords bilatéraux et régionaux afin de sécuriser le régime commercial privilégié, dont ils bénéficient auprès de l'UE. Nous considérons que les APE doivent constituer un véritable outil de développement au service de l'intégration régionale pour l'Afrique. Mais nous sommes confrontés à un enjeu majeur, tant de notre côté que de la partie européenne, qui est celui de concilier les accords intérimaires signés avec l'approche inclusive et régionale des APE.

L'Afrique, un continent qui est en pleine évolution sur les fronts politique, économique, social et de sécurité, devrait constituer une zone à fort potentiel de croissance économique grâce à son fort taux de croissance démographique et ses ressources naturelles. L'avantage compétitif conféré par les liens historiques et culturels qui unissent nos deux continents doit être maintenu et renforcé par le biais d'un partenariat dynamique, dont l'APE constituerait la concrétisation. Pour bénéficier pleinement aux deux parties, ce partenariat doit intégrer et prendre en compte les craintes des pays africains liées aux dangers de l'ouverture de leurs économies et aux baisses des recettes fiscales qui pourraient en découler.

La compétitivité des produits africains à l'échéance demandée est aussi un enjeu capital pour

créer la richesse et préserver l'emploi : comment peut-on aider les entreprises africaines à résorber les goulets d'étranglements résultant des infrastructures défaillantes et des coûts de production élevés ? Les pays africains souhaitent diversifier et renforcer la compétitivité de leurs marchés intérieurs. Cela nécessite l'accès à la technologie, le renforcement de la capacité intérieure à intégrer l'innovation dans les activités productives et l'investissement dans les réseaux d'infrastructures.

Dans ce cadre, le réseau de la Conférence Permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF), partenaire de longue date de la coopération française et européenne pour le développement économique africain, souhaite apporter le point de vue de ses membres et les besoins exprimés par les entreprises africaines en faveur de la conclusion des APE, dans un esprit de confiance et des relations « gagnant-gagnant ». Nous, chefs d'entreprises africaines issues de tous les secteurs économiques, déclarons ce qui suit :

- Nous adhérons à l'idée qu'il était nécessaire de restaurer une relation de confiance entre l'Union européenne et les pays d'Afrique sur les dossiers litigieux.
- Nous considérons que les règles internationales du commerce de l'OMC permettent une certaine souplesse pour accroître le niveau d'asymétrie des accords APE en ce qui concerne le taux de libéralisation et la période de transition vers le libre-échange . Nous demandons donc une certaine flexibilité sur l'ouverture des marchés africains ainsi que l'inclusion de garanties pour la protection de certains secteurs africains sensibles (clauses d'industries naissantes et de sauvegarde) afin de favoriser le développement et la modernisation de nos économies.
- Nous plaçons pour une harmonisation et simplification des règles d'origine appliquées à des produits commercés au sein des ensembles régionaux, afin d'y promouvoir les exportations et l'investissement et d'éviter des distorsions de concurrence. Cette nécessité correspond également à l'objectif de développement des APE, qui devrait porter sur un financement ciblé sur la totalité de la période de transition dans le cadre de l'APE. Un protocole pourrait ainsi être signé avec les régions africaines pour la définition de l'identité régionale des produits en matière de règles d'origine.
- Nous sommes convaincus qu'un appui technique dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) est également indispensable au développement des exportations africaines. En fait, la présence plus importante des questions SPS sur la scène internationale résulte de la prise de conscience et de la préoccupation accrues des consommateurs européens pour la sûreté alimentaire et environnementale, notamment vis-à-vis de la présence de résidus chimiques et de différents additifs cancérigènes. Dans ce contexte, nous préconisons en la matière la fourniture d'une assistance technique pour le respect des réglementations SPS.
- Nous considérons qu'un véritable dialogue au niveau régional est le nécessaire complément des APE et promovons l'intégration régionale. Nous invitons donc l'UE à maintenir et accroître son action en faveur du processus d'intégration régionale et à encourager le financement des organisations régionales par des prélèvements communautaires de solidarité, à l'image des régions d'Afrique de l'Ouest et Centrale. Cependant, l'hétérogénéité des différentes économies africaines rend le processus d'intégration régionale long et compliqué, à l'instar de l'expérience européenne en la matière. Les mesures d'application d'un APE doivent être adaptées à la réalité

économique et politique des pays. Imposer la signature d'un APE à un bloc régional non constitué pourrait avoir des conséquences négatives pour les populations concernées.

- Nous demandons que les APE complets soient accompagnés d'un engagement communautaire de financement portant sur le volet développement. Pour de nombreux pays africains, l'APE doit s'accompagner d'une enveloppe financière qui permet aux économies locales de s'adapter aux nouvelles dispositions commerciales. Lier le volet commercial des APE à la dimension développement fera de l'APE « un outil de développement viable ». Il faudrait donc trouver les moyens et définir les instruments appropriés pour la mise à niveau des économies africaines et l'amélioration de la compétitivité des produits africains. Dans ce cadre, un accompagnement technique du secteur privé africain est urgent.
- S'agissant de l'accompagnement global, nous nous félicitons du « programme APE pour le développement (PAPED) » en cours de discussion entre l'UE et la région Afrique de l'ouest. Nous invitons à cet égard la Commission européenne et les négociateurs ouest-africains à boucler sans tarder les travaux complémentaires sur cette question en vue d'un accord régional complet. Nous saisissons également cette occasion pour inviter les autres régions africaines à s'en inspirer pour combler les failles identifiées en termes de renforcement des capacités de production et d'ajustement à la libéralisation des échanges. Une certaine prévisibilité du montant et de la durée de financement des mesures d'accompagnement prévues s'avère incontournable pour la réussite d'un tel programme.
- En même temps, nous demandons à l'Union européenne et à ses États membres un renforcement du Fond européen de développement (FED) et recommandons son maintien dans la durée. Il faudrait compléter les ressources prévues pour l'intégration régionale dans le cadre du FED par un instrument plus souple qui s'inscrit dans la durée. Nous insistons aussi sur la nécessité d'adapter la politique de la Banque européenne d'investissement (BEI) aux besoins des entreprises africaines, notamment les PME, TPE et les entreprises agricoles. La BEI doit être en mesure de financer la restructuration et la mise à niveau de l'agriculture, de l'artisanat et des industries locales, les besoins d'investissements et d'innovations locaux et la mise en place de normes de qualité.
- Nous demandons également la définition de mesures d'accompagnement afin d'assurer la transition fiscale, faire progresser l'intégration régionale et moderniser les systèmes douaniers et fiscaux des pays africains. Nous pensons que les pays africains doivent être accompagnés dans la mise en œuvre des APE, y compris en matière de renforcement des capacités institutionnelles.
- Nous sommes radicalement opposés à la libéralisation du commerce des produits agricoles. En effet, les écarts de productivité entre les agricultures africaines et européennes sont tels qu'une libéralisation complète des échanges risquerait de détruire totalement les agricultures africaines. Par conséquent, nous souhaitons que les agricultures africaines puissent se développer au sein d'espaces régionaux protégés et bénéficiant de politiques publiques volontaristes, de la même manière que l'agriculture européenne a pu se développer grâce au marché commun, à la préférence communautaire et à la Politique Agricole Commune (PAC).

- Les membres de la CPCCAF sont particulièrement attentifs à la question de la souveraineté alimentaire. On ne peut pas éradiquer la pauvreté sans faire de la souveraineté alimentaire une priorité. Aider nos pays africains, en associant étroitement les agriculteurs locaux et les organisations professionnelles agricoles, à assurer leur souveraineté alimentaire est tout simplement essentiel. Les agriculteurs africains réclament une protection douanière pour permettre le développement de la production et du marché intérieur, ainsi qu'une régulation des marchés afin d'éviter les fluctuations brutales des prix des produits agricoles et alimentaires et assurer des prix équitables aux producteurs et aux consommateurs. À cette fin, nous sommes favorables à un traitement différencié des productions vivrières africaines dans le cadre des APE. Nous sommes également favorables à un renforcement des capacités des institutions, des organisations intermédiaires et des organisations professionnelles en matière de politiques agricoles et alimentaires.
- Nous sommes favorables à l'amélioration de l'accès à la technologie et à l'innovation dans le cadre des APE. Nous préconisons en la matière que le FED finance des activités de recherche et de développement, ainsi que de soutien aux centres de recherche dans les pays africains. Par ailleurs, le FED devrait également pouvoir être mobilisé pour aider les pays africains à s'adapter au changement climatique.
- Enfin, nous souscrivons aux objectifs recherchés dans le cadre des questions de Singapour (services, investissement et marchés publics), car elles favorisent la mise en place d'un climat des affaires attrayant et propice aux investissements étrangers et l'instauration d'une concurrence loyale en Afrique. Toutefois, la question devrait être écartée tout en laissant la possibilité de l'inclure ultérieurement dans les APE afin de tenir compte des craintes des pays africains et des particularités des institutions locales.

En conclusion, pour que la relation entre l'UE et les pays africains évolue dans le bon sens, il conviendra de faire preuve de flexibilité pour résoudre les incohérences entre les engagements d'élimination tarifaire des APE intérimaires et les nouvelles initiatives d'intégration régionale en cours de construction.